

La montagne Po-che 白石 est à 70 li au Sud de la sous-préfecture de Kouei-p'ing 桂平, qui dépend de la préfecture de Siun-tcheou 潯州, dans la province de Kouang-si (cf. *Ta ts'ing yi t'ong tche*, chap. CCCLXII; *Yu ti ki cheng*, chap. CXIV; *Kouang yu ki*, chap. XX, p. 22^b).

Le *Kouang si t'ong tche* (chap. CIV, pp. 1^b-4^a), se fondant sur une citation fautive de Tou Kouang-t'ing qui placerait le lieu céleste Houan-sieou tch'ang-tchen 瓊秀長真 dans la préfecture de Houo 和, estime que la localisation sur le territoire de la préfecture de Siun-tcheou est fautive et, au chapitre CVII, page 14^b, il place le Po che tong 白石洞 à 30 li à l'Est de la préfecture secondaire aborigène de Hia-lei 下雷, qui dépend de la préfecture de Tchen-ngan 鎮安, dans le Kouang-si; cependant cette identification paraît moins probable que la première.

N° 22.

De la montagne Keou-leou, le lieu céleste profond Yu-k'ïue pao-kouei; il a 30 li; il se trouve dans la préfecture de Yong. Il y a là la chambre de pierre et le puits de cinabre.

La montagne Keou-leou 句漏 se trouve à 15 li à l'Est de la sous-préfecture de Pei-lieou 北流 qui dépend de la préfecture secondaire de Yulin 鬱林州, dans la province de Kouang-si. On y voit trois chambres de pierre où, dit-on, Ko Hong 葛洪 se livra à ses pratiques alchimiques (cf. *Kouang yu ki*, chap. XX, p. 17^b; *Yu ti ki cheng*, chap. CIV, p. 6^b et p. 7^a; *Kouang si t'ong tche*, chap. CVIII, pp. 5^a-11^a et chap. CCXVII, pp. 12^b-13^b où est citée une inscription de l'année 1067 relative à ce lieu saint).

Un auteur de l'époque des Yuan 元, Wou Yuan-mei 吳元美, dans son mémoire sur les dix grottes 十洞記, fait remarquer que parmi les trente-six lieux célestes profonds qu'il y a dans le monde, la préfecture de Yong, à elle seule, a la gloire d'en posséder trois: ce sont en effet les nos 20, 21 et 22 de notre liste (cf. *Yu ti ki cheng*, chap. CIV, p. 5^b).

N° 23.

De la montagne Kieou-yi, le lieu céleste profond Siang-tchen t'ai-hiu; il a 30 li; il se trouve dans la sous-préfecture de Yen-t'ang, qui dépend de la préfecture de Tao.

La sous-préfecture de Yen-t'ang de l'époque des T'ang était à l'Est de